

ANNEXE 51-102A3
DÉCLARATION DE CHANGEMENTS IMPORTANT

Rubrique 1 Dénomination et adresse de la société

First Phosphate Corp. (la « société » ou « First Phosphate »)
1055 West Georgia Street
500 Royal Centre, P.O. Box 11117
Vancouver, Colombie-Britannique
V6E 4N7

Rubrique 2 Date du changement important

21 février 2023.

Rubrique 3 Communiqué

Un communiqué de presse a été publié et diffusé par Newsfile Corp. le 22 février 2023, et une copie a été déposée sous le profil de la société sur SEDAR à l'adresse www.sedarplus.ca.

Rubrique 4 Résumé du changement important

Le 22 février 2023, la Société a annoncé qu'elle avait reçu l'approbation finale pour inscrire ses actions ordinaires à la Bourse canadienne des valeurs mobilières (la " CSE "), sous le symbole " PHOS " à l'ouverture du marché le 22 février 2023.

La Société a également annoncé qu'elle avait conclu des ententes contractuelles en matière de marketing, de consultation, de communication et de communication sur les médias sociaux. Le programme de marketing et de communication de la société comprendra certaines activités de relations avec les investisseurs et est conçu pour fournir une meilleure visibilité des opérations actuelles et prévues de First Phosphate.

Rubrique 5 Description circonstanciée du changement important

5.1: Description complète des changements importants

Voir le communiqué de presse joint à l'annexe « A ».

5.2 : Information sur les opérations de restructuration

Sans objet.

Rubrique 6 Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 de la Norme canadienne 51-102

Sans objet.

Rubrique 7 Information omise

Aucun renseignement n'a été omis au motif qu'il s'agit d'information confidentielle.

Rubrique 8 Membre de la haute direction

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce changement important, veuillez communiquer avec la personne suivante :

Bennett Kurtz
Chef des finances, directeur administratif et administrateur
T : 416-200-0657
Courriel : bennett@firstphosphate.com

Rubrique 9 Date de la déclaration

23 février 2023

ANNEXE « A »

(Voir ci-joint)

First Phosphate annonce son inscription à la Bourse canadienne des valeurs mobilières (CSE)

Saguenay, Québec--(Newsfile Corp. - 22 février 2023) - First Phosphate Corp. (CSE : PHOS) (« **First Phosphate** » ou la « **Société** ») est heureuse d'annoncer qu'elle a reçu l'approbation finale pour inscrire ses actions ordinaires à la cote de la Bourse canadienne des valeurs mobilières (la « **CSE** »), sous le symbole « PHOS », à l'ouverture du marché le 22 février 2023.

« Les actions cotées en bourse de First Phosphate offrent aux investisseurs mondiaux un moyen d'obtenir une exposition au développement de phosphate pur et propre axé sur la batterie lithium-fer-phosphate (LFP) à terre en Amérique du Nord », a déclaré Peter Kent, président de First Phosphate. « Les propriétés de First Phosphate au Québec se trouvent parmi 1 % des roches ignées anorthosites phosphatées les plus rares et les plus recherchées au monde, qui sont idéales pour la production de matière active de cathode de LFP, car elles sont dépourvues de concentrations élevées d'éléments nocifs. » « Nous sommes heureux d'avoir pu offrir aux actionnaires la cotation publique des actions de la société dans les délais prévus et comme promis. Nous sommes désormais en mesure de poursuivre notre stratégie de développement des marchés publics », a déclaré Laurence W. Zeifman, président du conseil d'administration de First Phosphate. « Nous sommes fiers des réalisations continues de notre équipe de direction en faveur de la valeur actionnariale ».

First Phosphate détient 1 500 km² de titres fonciers dans une anorthosite ignée contenant du phosphate dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean au Québec, Canada, qu'elle développe activement pour produire du phosphate de qualité batterie. La propriété phare de la société est située à environ 125 km au nord de Saguenay, la sixième ville de la province, offrant un accès facile à un port en eau profonde, à des vols quotidiens vers Montréal, à une main-d'œuvre industrielle qualifiée et à l'infrastructure provinciale. First Phosphate se concentre entièrement sur l'intégration de son phosphate directement dans la chaîne d'approvisionnement des principaux producteurs de batteries et de véhicules électriques en Amérique du Nord.

La société annonce également qu'elle a conclu des accords contractuels en matière de marketing, de conseil, de communication et de communication sur les médias sociaux. Le programme de marketing et de communication de la société comprendra certaines activités de relations avec les investisseurs et est conçu pour améliorer la visibilité des opérations actuelles et prévues de First Phosphate. La société a conclu des accords avec les prestataires de services suivants : Arne Lutsch (« Lutsch »), Bull Markets Media (« Bull Markets »), CanaCom Group (« CanaCom »), Edge Investments (« Edge »), Goldinvest Consulting GmbH (« Goldinvest »), Investor Events Inc. (« Investor Events »), MI3 Communications Financières (« MI3 »), Mango Research and Management Inc. (« Mango »), Proactive Investors North America Inc. (« Proactive »), AZ Global Inc. (« AZ Global »), Supercharged Stocks Ltd. (« Supercharged»), Betweenplays Stockmarket Strategies (« Betweenplays »), Revolve Marketing Inc. (« Revolve»), et Apaton Finance GmbH (« Apaton »).

L'engagement de Lutsch est d'une durée initiale de douze (12) mois, au cours desquels la Société versera à Lutsch des honoraires de 36 000 \$CAN. L'engagement de Bull Markets est d'une durée initiale de six (6) mois, au cours de laquelle la Société versera à Bull Markets des honoraires de 50 000 \$CAN. L'engagement de CanaCom est d'une durée initiale de douze (12) mois, au cours de laquelle la Société versera des honoraires de 100 000 \$CAN pour la durée initiale. L'engagement de Edge est d'une durée initiale de six (6) mois, au cours de laquelle la Société versera à Edge des honoraires de 31 500 \$CAN. L'engagement de Goldinvest est d'une durée initiale de douze (12) mois, au cours de laquelle la société versera à Goldinvest des honoraires de 18 000 \$CAN. L'engagement d'Investor Events est d'une durée initiale de trois (3) mois, au cours de laquelle la société versera à Investor Events des honoraires de 10 000 \$CAN. L'engagement de MI3 est d'une durée initiale de douze (12) mois, au cours de laquelle la Société versera à MI3 des honoraires de 42 000 \$CAN.

L'engagement de Mango est d'une durée initiale de trois (3) mois, au cours de laquelle la Société versera à Mango des honoraires de 10 000 \$CAN. L'engagement de Proactive est d'une durée initiale de 13 mois, au cours de laquelle la Compagnie versera à Proactive des honoraires de 25 200 \$CAN. L'engagement d'AZ Global est d'une durée initiale de 18 mois, au cours de laquelle la Société versera à AZ Global des honoraires de 44 100 USD. L'engagement de Supercharged est d'une durée initiale de neuf (9) mois, au cours desquels la Société versera à Supercharged des honoraires de 50 000 dollars canadiens. L'engagement de Betweenplays est d'une durée initiale de douze (12) mois, au cours de laquelle la Société versera à Betweenplays des honoraires de 26 250 \$CAN. L'engagement de Revolve est d'une durée initiale de trois (3) mois, au cours de laquelle la Société versera à Revolve des honoraires de 30 000 \$CAN. L'engagement d'Apaton est d'une durée initiale de trois (3) mois, au cours de laquelle la Société versera à Apaton des honoraires de 13 000 euros.

-30-

Pour de plus amples informations, veuillez contacter:

Relations avec les investisseurs : investor@firstphosphate.com

Relations avec les médias: media@firstphosphate.com

Site Web: www.FirstPhosphate.com

Suivre First Phosphate sur :

Twitter: <https://twitter.com/FirstPhosphate>

LinkedIn: <https://www.linkedin.com/company/first-phosphate/>

A propos de First Phosphate Corp.

First Phosphate est une société de développement minier qui se consacre entièrement à l'extraction et à la purification du phosphate pour la production de matériaux actifs de cathode pour l'industrie des batteries au lithium-fer-phosphate (« LFP »). First Phosphate s'engage à produire à un niveau de pureté élevé, selon les normes ESG et avec une faible empreinte carbone anticipée. First Phosphate prévoit une intégration verticale à partir de la mine, directement dans les chaînes d'approvisionnement des principaux producteurs de batteries LFP d'Amérique du Nord qui ont besoin d'un matériau actif de cathode LFP de qualité batterie émanant d'une source d'approvisionnement cohérente et sûre. First Phosphate détient plus de 1 500 km² de claims miniers dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean au Québec, Canada, qu'elle développe activement. Les propriétés de First Phosphate consistent en une roche phosphatée ignée anorthosite rare qui produit généralement des matières phosphatées d'une grande pureté, dépourvues de concentrations élevées d'éléments nocifs.

Informations prospectives et mises en garde

Certaines informations contenues dans ce communiqué de presse constituent des énoncés prospectifs en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables. Toute déclaration contenue dans le présent communiqué de presse qui n'est pas une déclaration de fait historique peut être considérée comme une déclaration prospective. Les déclarations prospectives sont souvent identifiées par des termes tels que « peut », « devrait », « anticiper », « s'attendre à », « potentiel », « croire », « avoir l'intention » ou la forme négative de ces termes et d'autres expressions similaires. Les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué de presse comprennent des déclarations relatives à : l'engagement de la Société à produire des matières phosphatées de haute pureté selon les normes ESG complètes et avec une faible empreinte carbone ; les plans de la Société d'intégrer directement les fonctions de certains grands producteurs nord-américains de

batteries LFP ; le développement proposé par la Société de ses claims miniers dans la région du Saguenay ; les plans de la Société relatifs à son programme de marketing et de communication ; l'engagement de la Société à produire des matières phosphatées de haute pureté selon les normes ESG complètes et avec une faible empreinte carbone ; La société est considérée comme un moyen d'offrir aux investisseurs mondiaux une exposition à une société de développement de phosphate propre et pure qui se concentre sur les batteries (LFP) à terre en Amérique du Nord ; le début de la négociation des actions ordinaires de la société CSE ; et les plans déclarés de la société en ce qui concerne sa stratégie de développement des marchés des capitaux après l'inscription à la cote.

Les informations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse sont fondées sur certaines hypothèses et sur des événements futurs attendus, à savoir la capacité de la Société à produire des matières phosphatées de haute pureté en respectant toutes les normes ESG et en réduisant son empreinte carbone ; la capacité de la Société à s'intégrer directement aux fonctions de certains grands producteurs nord-américains de batteries LFP ; la capacité de la Société à développer ses claims miniers dans la région du Saguenay ; la capacité de la Société à intégrer avec succès son programme de marketing et de communication et à améliorer la visibilité de ses activités actuelles et prévues ; la capacité de la Société à atteindre ses objectifs en matière de développement durable ; la capacité de la société à intégrer avec succès son programme de marketing et de communication et à améliorer la visibilité de ses activités actuelles et prévues ; la capacité de la société à réaliser ses objectifs d'offrir aux investisseurs mondiaux une exposition à une société de développement de phosphate propre et pure qui se concentre sur les batteries LFP à terre en Amérique du Nord ; la capacité de la société à satisfaire aux exigences habituelles requises pour inscrire ses actions ordinaires à la cote de la Bourse de croissance TSX ; et la capacité de la société à mettre en œuvre ses plans déclarés en ce qui concerne sa stratégie de développement des marchés financiers après l'inscription à la cote et à satisfaire aux exigences d'inscription continue pour rester inscrite à la cote de la CSE.

Ces déclarations impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, qui peuvent faire en sorte que les résultats réels, les performances ou les réalisations diffèrent matériellement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces déclarations, y compris, mais sans s'y limiter, les éléments suivants : l'incapacité de la Société à produire des matériaux phosphatés de haute pureté selon les normes ESG dans le cadre d'une empreinte carbone réduite ; l'incapacité de la Société à s'intégrer directement dans les fonctions de certains grands producteurs nord-américains de batteries LFP ; l'incapacité de la Société à développer ses claims miniers dans la région du Saguenay ; l'incapacité de la Société à intégrer avec succès son programme de marketing et de communication et à améliorer la visibilité de ses opérations actuelles et planifiées ; l'incapacité de la société à réaliser son objectif d'offrir aux investisseurs mondiaux une exposition à une société de développement de phosphate propre et pure qui se concentre sur la batterie (LFP) à terre en Amérique du Nord ; l'incapacité de la société à satisfaire aux exigences habituelles requises pour inscrire ses actions ordinaires à la cote de la CSE ; et l'incapacité de la société à réaliser ses plans déclarés en ce qui concerne sa stratégie de développement des marchés financiers après l'inscription à la cote et à satisfaire aux exigences d'inscription continue pour demeurer inscrite à la cote de la CSE.

Le lecteur est averti que la liste ci-dessus n'est pas exhaustive. Les lecteurs sont en outre invités à ne pas accorder une confiance excessive aux déclarations prospectives, car rien ne garantit que les plans, les intentions ou les attentes sur lesquels elles reposent se concrétiseront. Ces informations, bien que considérées comme raisonnables par la direction au moment de leur préparation, peuvent s'avérer incorrectes et les résultats réels peuvent différer matériellement de ceux anticipés.

Les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué de presse sont expressément qualifiées par cette mise en garde et reflètent les attentes de la société à la date du présent communiqué et sont susceptibles de changer par la suite. La société ne s'engage pas à mettre à jour

ou à réviser les déclarations prospectives, que ce soit en raison de nouvelles informations, estimations ou opinions, d'événements ou de résultats futurs ou autres, ou à expliquer toute différence importante entre les événements réels ultérieurs et ces informations prospectives, sauf si la loi applicable l'exige.



Pour consulter la version source de ce communiqué de presse, veuillez vous rendre sur le site : <https://www.newsfilecorp.com/release/155736>.